

➤ Examen Théorique et Pratique

- Port du masque obligatoire sur le lieu de convocation, pendant le passage de l'examen. Le masque pourra être retiré après avoir quitté les lieux.
- Nettoyage des mains avec une solution hydro-alcoolique à l'entrée de la salle d'examen
- Se munir de son propre stylo et du matériel indiqué dans la convocation. L'échange de matériel est interdit.
- Respect des règles de distanciation avec l'examineur et les autres candidats. Les tables seront disposées en respectant la distance de 1 mètre.
- Chaque candidat doit venir avec sa bouteille d'eau. - Chaque candidat doit repartir avec ses déchets.

Si l'une des règles (port du masque, matériel personnel, règles de distanciation) n'est pas respectée, l'examineur ne pourra pas accepter le candidat pour le passage de l'examen. Le coût de la certification sera dû et aucun remboursement ne sera réalisé.

➤ Contrôle sur ouvrage

- Port du masque obligatoire. Si le CSO a lieu en zone occupée, la personne certifiée devra veiller à ce que les occupants portent également le masque. Le masque devra être porté jusqu'au départ de l'examineur.
- Respect des règles de distanciation avec l'examineur et les autres personnes présentes. La personne certifiée devra s'assurer que les personnes présentes respectent également les règles de distanciation.
- Se munir de son propre stylo pour signature d'éventuels documents.

Si l'une des règles (port du masque, matériel personnel, règles de distanciation) n'est pas respectée, l'examineur ne réalisera pas le contrôle. Le coût de la CSO sera dû et aucun remboursement ne sera réalisé.

Rappel des règles

➤ Distanciation

- Respecter 1 mètre de distance entre les personnes
- Ne pas se donner d'accolade
- Ne pas se serrer la main

➤ Gestes barrières

- Éviter de se toucher la bouche, le nez et les yeux afin d'éviter une éventuelle contamination
- Se laver les mains régulièrement durant la journée ou utiliser une solution



- Se couvrir la bouche et le nez avec le pli du coude ou avec un mouchoir en cas de toux ou - d'éternuement et jeter le mouchoir immédiatement après dans une poubelle fermée et se laver les mains avec une solution hydroalcoolique ou à l'eau et au savon.

➤ Port du masque

- Le port du masque est obligatoire **sur le lieu de convocation et pendant le passage de la certification**

❖ Comment porter un masque :

- Avant de mettre un masque, se laver les mains avec une solution hydro-alcoolique ou à l'eau et au savon
- Appliquer le masque de façon à recouvrir le nez et la bouche et veillez à l'ajuster au mieux sur votre visage
- Une fois porté, éviter de le toucher
- Pour retirer le masque: l'enlever par derrière (ne pas toucher le devant du masque);
- Le jeter immédiatement dans une poubelle fermée; se laver les mains avec une solution hydroalcoolique ou à l'eau et au savon

Je soussigné(e),

Atteste avoir pris connaissance du protocole de sécurité sanitaire COVID-19, et m'engage à le respecter.

Fait le :

A :

Signature :

